



Assemblée générale

Soixante-septième session

35^e séance plénière

Mardi 13 novembre 2012, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 41 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/67/118)

Projet de résolution (A/67/L.2)

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le point 41 de l'ordre du jour, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Tout d'abord, je tiens à saluer la présence de S. E. M. Bruno Rodríguez Parilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

Le Groupe des 77 et de la Chine exprime sa vive préoccupation face au maintien du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis maintenant un demi-siècle.

Le Groupe des 77 et de la Chine déclare, comme il l'a fait à de nombreuses occasions précédentes, que le blocus contre Cuba contrevient aux normes fondamentales du droit international et du droit international humanitaire, aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes et principes

régissant les relations pacifiques entre les États. Le maintien de ce blocus constitue une violation du principe de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Les mesures annoncées par le Gouvernement des États-Unis, il y a deux ans, quant à l'assouplissement de certaines des restrictions aux voyages et aux envois d'argent ont eu des effets très limités et n'ont pas changé le cadre de lois, les réglementations et les dispositions du blocus, qui est toujours en place. De fait, le blocus continue d'imposer de graves mesures économiques et financières sur Cuba. Le blocus a causé, et continue de causer, un grave préjudice économique et financier, dont les retombées se ressentent sur le bien-être du peuple cubain et constituent un obstacle considérable au développement économique et social de Cuba.

Les répercussions croissantes de la crise économique et financière mondiale actuelle, qui s'ajoutent au maintien du blocus imposé par le Gouvernement des États-Unis, notamment avec l'imposition de sanctions et l'application de lois nationales extraterritoriales contre des citoyens, institutions et entreprises de pays tiers qui établissent des relations économiques, commerciales et financières avec Cuba, vont contribuer à aggraver encore les difficultés du peuple cubain.

De plus, le blocus nuit aux efforts déployés en vue de réaliser tous les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement qui ont une importance

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



capitale, ainsi qu'à la coopération régionale dans ce domaine.

Le Groupe des 77 et de la Chine s'est toujours fermement opposé à ce blocus. Au deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Doha, en 2005, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine ont fermement dénoncé les lois et règlements ayant un effet extraterritorial ainsi que toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement, et ont appelé le Gouvernement des États-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, cause un préjudice matériel et économique immense au peuple cubain.

Aujourd'hui, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait réaffirmer de nouveau sa position de principe et de longue date sur cette question importante en citant la déclaration ministérielle adoptée à la trente-sixième réunion annuelle de nos Ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à New York en septembre: « Les ministres rejettent énergiquement l'imposition de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale ainsi que de toutes autres formes de mesures économiques de contrainte, y compris les sanctions unilatérales contre les pays en développement, et réaffirment qu'il importe de les éliminer immédiatement. Ils soulignent que de telles mesures non seulement sapent les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international mais encore menacent gravement la liberté du commerce et des investissements. Ils demandent donc à la communauté internationale de ne pas appliquer de telles mesures et de ne pas les reconnaître. »

Nous voudrions rappeler que, l'année dernière, 186 États Membres ont voté pour la résolution présentée par Cuba (résolution 66/6). Ce nombre représente la vaste majorité des membres de la communauté internationale, qui exigent la levée de ce blocus vieux de 50 ans et le strict respect des principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre de l'ONU.

Le Groupe des 77 et de la Chine est déterminé à œuvrer à l'instauration d'une coexistence pacifique entre les nations. Cette coexistence pacifique entre les États passe par le respect par tous les pays des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, le maintien de relations pacifiques entre les

États, et le respect de l'état de droit, notamment le droit international.

Le Groupe des 77 et de la Chine apportera à nouveau son plein appui au projet de résolution relatif à la nécessité de lever le blocus (A/67/L.2) et appelle tous les États Membres à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je propose de clore maintenant la liste des orateurs pour le débat sur cette question. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

M. Goddard (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), notamment, Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

La CARICOM s'aligne aux déclarations faites par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celles que feront le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour la vingt-et-unième fois, nous nous réunissons en ces lieux pour marquer, en chœur, notre opposition persistante au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. Alors que dans certaines régions du monde, les vingt-et-unième anniversaires sont spécialement fêtés, la vingt-et-unième année de l'adoption du projet de résolution annuel relatif au le blocus imposé à Cuba devrait plutôt être marquée à l'Assemblée générale par une pause réfléchir. Le blocus dure depuis trop longtemps, en dépit de sa condamnation sans équivoque par la vaste majorité des États Membres, comme le démontre l'adoption annuelle du texte du projet de résolution dont nous sommes saisis (A/67/L.2).

Le continent américain étant confronté à des défis considérables, il est d'autant plus regrettable que cette mesure continue d'être appliquée de façon unilatérale. L'ouragan Sandy, qui a frappé la région des Caraïbes fin octobre avant de toucher la côte est des États-Unis, met clairement en évidence l'une des menaces réelles et

actuelles pesant sur notre région. Toutefois, il a également mis au jour un état d'esprit marqué par la résilience et l'unité, qui s'est révélé être l'un de nos atouts majeurs. À cet égard, la CARICOM tient à exprimer sa tristesse et ses condoléances face aux pertes en vies humaines et aux dégâts que cette tempête a causés dans les pays des Caraïbes, notamment sur la côte est de Cuba, ainsi que, plus récemment, aux États-Unis d'Amérique.

La fréquence accrue des catastrophes naturelles et les incidences persistantes de la crise économique mondiale accentuent encore le coût humanitaire déjà intolérable de ce blocus. La sécurité de Cuba, son état de préparation et le rythme de son relèvement sont hypothéqués par les nombreux effets directs et indirects du blocus. En effet, c'est lorsque les catastrophes naturelles et les crises nationales frappent que le caractère fondamentalement injuste du blocus est le plus manifeste. Au regard de la générosité affichée par Cuba et de son aide désintéressée fournie aux autres États dans les moments difficiles, un tel blocus semble tout particulièrement malséant. Ces événements soulignent la nécessité flagrante non pas d'intensifier les mesures punitives mais, bien plutôt, d'accroître la coopération et la solidarité régionales et internationales.

En tant que groupe d'États de petite taille, la Communauté des Caraïbes attache une grande importance à la force que confèrent les capacités collectives, la volonté commune et une position ferme sur les principes communs qui favorisent la réalisation des objectifs que nous partageons. Parmi ces principes figurent le respect de la Charte des Nations Unies, le multilatéralisme, la souveraineté et le libre-échange. C'est dans cet esprit que la Communauté des Caraïbes fait preuve d'une solidarité sans faille envers Cuba et appelle à mettre un terme à ce blocus, qui est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte et ne répond à aucun but justifiable, qu'il soit légal, politique ou moral, au regard des relations internationales contemporaines.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le blocus, publié sous la cote A/67/118, constitue un catalogue impressionnant des réponses fournies par quelque 145 États Membres. Elles révèlent une opposition commune à l'application unilatérale du blocus et à ses nombreux effets extraterritoriaux, ainsi qu'un appui au respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. À cet égard, il est tout aussi frappant de lire les réponses reçues de 26 entités du système des Nations Unies, qui

expliquent à quel point le blocus affecte jusqu'à leur manière de travailler à Cuba.

Malgré ces grandes difficultés, Cuba continue d'affirmer son rôle clef en tant que partenaire et acteur régional et international. Conformément à notre politique marquée par le respect mutuel, des relations de bon voisinage et le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les États membres de la CARICOM entretiennent avec Cuba une camaraderie restée cordiale, qui a résisté à l'évolution constante du paysage géopolitique dans le continent américain et dans le monde. Cuba a des ambassades dans tous les pays indépendants de la Communauté des Caraïbes et continue de faire partie intégrante de la région des Caraïbes. Dans ce cadre, la CARICOM et Cuba ont mis au point des programmes mutuellement bénéfiques de coopération et de commerce dans un certain nombre de secteurs clefs, notamment dans l'éducation physique et le sport, la comptabilité, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'économie, l'enseignement spécialisé, la santé et la médecine. À cet égard, la CARICOM apprécie tout particulièrement la proposition de Cuba de coopérer avec la Communauté dans d'autres domaines, tels que le traitement des handicaps physiques, les arts, la formation linguistique, l'agriculture et la pêche, l'eau et les infrastructures.

Dans la seule région des Caraïbes, Cuba a construit des hôpitaux et des cliniques, fourni des médicaments et mis à disposition des médecins, des infirmières et des professionnels de la santé – autant de contributions qui continuent d'être reçues et rappelées avec la plus grande gratitude. Les étudiants de la Communauté des Caraïbes ont pu bénéficier gratuitement d'une éducation universitaire à Cuba, et Cuba, de manière totalement désintéressée, s'est montrée très généreuse envers Haïti, État membre de la CARICOM, après le séisme qui a dévasté le pays. Pendant le quatrième Sommet CARICOM-Cuba, qui s'est tenu en décembre 2011 à Port of Spain, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM ont publié une déclaration dans laquelle ils s'élèvent fermement contre l'imposition du blocus et ses effets extraterritoriaux, et se sont félicités des résultats du Sommet, puisqu'il renforçait les liens confraternels étroits entre la CARICOM et Cuba.

Les États membres de la CARICOM continuent également d'apprécier à leur juste valeur les relations de longue date, chaleureuses et amicales qu'ils entretiennent avec les États-Unis d'Amérique. C'est dans cet esprit que nous exhortons le Gouvernement des États-Unis

à entendre les appels de la communauté internationale en faveur de la levée de ce blocus. À cet égard, nous préconisons également l'ouverture d'un processus constructif de dialogue et de normalisation des relations. Nous estimons que cela servirait les intérêts de toutes les parties et contribuerait de façon importante à un développement et une coopération plus marqués et plus pacifiques dans les Amériques.

Au risque de discréditer l'efficacité de notre organisation, nous ne devons pas nous contenter d'être un simple symbole de changement. En conséquence, les délégations de la CARICOM souscrivent pleinement au projet de résolution dont est saisie l'Assemblée générale, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » (A/67/L.2), et nous voterons pour son adoption.

M. Lima (Cap-Vert) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au sujet de ce point critique et récurrent de l'ordre du jour, et je voudrais pour commencer exprimer l'appui du Groupe aux déclarations qui viennent d'être faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de la Communauté des Caraïbes.

L'an dernier, l'Assemblée a entendu une majorité écrasante de membres appeler à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Aujourd'hui s'inscrira probablement dans la même tendance, sachant que, dans le monde entier, les pays demandent que des mesures plus positives soient prises pour affronter les grandes difficultés et menaces contemporaines. Il est inconcevable, pour l'Afrique et de nombreuses autres régions, d'envisager de rester silencieux face à ce blocus imposé à Cuba, dont les conséquences néfastes continuent de faire souffrir la population cubaine. La situation se caractérise par un déni et une violation flagrante des principes universels, qui nous sont chers, à savoir l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale de tous les États, petits et grands.

Dans une résolution adoptée au sommet de l'Union africaine en juillet 2012, les dirigeants africains ont lancé un nouvel appel aux États-Unis, les invitant à lever l'injuste blocus économique et commercial imposé de longue date au peuple de la République de Cuba.

Le vote de l'Afrique aujourd'hui en faveur du projet de résolution A/67/L.2 sera une mesure concrète de promotion de la position adoptée par l'Union africaine à son sommet. Comme Winston Churchill l'a dit :

« La critique peut-être désagréable, mais elle est nécessaire. Elle est comme la douleur pour le corps humain : elle attire l'attention sur ce qui ne va pas ».

À ce stade, je voudrais évoquer l'heureuse issue de la Réunion de haut niveau sur l'État de droit aux niveaux national et international (voir A/67/PV.3), tenue en septembre. Le statu quo qui règne à l'Assemblée générale concernant cette situation est contraire à l'esprit et à la lettre de la Déclaration de la Réunion de haut niveau (résolution 67/1), qui souligne entre autres que tous les dirigeants aspirent à un monde plus équitable et plus juste. Il a des effets négatifs sur les progrès de Cuba en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et représente un obstacle à la promotion de l'intégration régionale dans cette région de l'hémisphère occidentale.

Nous pensons que la route suivie par l'histoire est construite – et ouverte – par ceux qui choisissent résolument l'ouverture et une politique de la main tendue, plutôt que d'autres voies moins productives. La volonté politique est partout plus que jamais nécessaire. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux, les dirigeants de la planète, à comprendre qu'en ce XXI^e siècle, aucun peuple n'acceptera de vivre sous la férule, l'oppression et dans l'absence de dignité. « Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres », a affirmé Nelson Mandela.

Pour terminer, je voudrais me joindre aux autres orateurs, au nom du Groupe des États d'Afrique, pour présenter mes plus sincères condoléances à tous les pays affectés par l'ouragan Sandy, pour les pertes humaines et matérielles subies.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) à l'occasion de la présentation du projet de résolution A/67/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Depuis l'adoption de la résolution 47/19 du 24 novembre 1992, l'Assemblée générale a adopté chaque année une résolution soulignant la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il faut rappeler qu'à sa soixante-sixième session,

l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/6, qui porte le même titre, à une majorité écrasante d'États Membres. Depuis 1992, l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, a adopté 20 résolutions appelant à la levée du blocus imposé à Cuba.

Il importe de faire consigner les raisons sous-tendant les convictions de la CELAC sur ce sujet. La principale raison est, de notre point de vue, que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire à la lettre et à l'esprit, ainsi qu'aux principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international. La Charte des Nations Unies consacre des droits, obligations et principes qui sont devenus partie intégrante du corpus non seulement du droit international mais de l'humanité, corpus qu'aucun État Membre ne peut violer ou saper.

Il faut que les pratiques des États Membres aux niveaux national et international soient conformes aux droits, obligations et principes énoncés dans notre Charte constitutive. À cet égard, la CELAC réaffirme qu'il faut pleinement appliquer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté de commerce et de navigation et le principe du règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a commencé en 1959 et se poursuit à ce jour. Nous constatons que le blocus s'est transformé en un système strict de mesures unilatérales qui s'est poursuivi au long des années et crée de grandes injustices pour le peuple cubain. Le blocus en lui-même, en tant que mesure unilatérale, est contraire au multilatéralisme, à l'ouverture et au dialogue consacrés par la Charte des Nations Unies.

La communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes réaffirme sa préoccupation, exprimée dans la résolution 66/6, concernant l'application par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de lois et règlements, comme celle dite « Loi de Helms-Burton », dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté des États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté de commerce et de navigation.

Les mesures unilatérales appliquées en vertu du blocus imposé à Cuba affectent de nombreuses entreprises ayant des relations d'affaires avec Cuba conformément

au droit international, notamment aux normes établies par l'Organisation mondiale du commerce. Cette année, plusieurs restrictions et amendes ont été imposées à des entreprises internationales, dont certaines sont la propriété de membres de notre communauté.

Nous rappelons qu'au sommet de la CELAC tenu à Caracas, Venezuela, le 3 décembre 2011, les États membres de notre Communauté ont rendu public un communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, dans lequel ils ont de nouveau condamné énergiquement l'application de lois et de mesures contraires au droit international, comme la Loi Helms-Burton, notamment ses effets extraterritoriaux, et ils exhorté le Gouvernement des États-Unis à mettre un terme à l'application de cette Loi.

La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes est en faveur de l'adoption du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Nous soulignons la contradiction qui existe entre l'application de mesures unilatérales sans fondement dans le droit international, et la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont consacrés. Nous exhortons les États-Unis d'Amérique à apporter les ajustements nécessaires à son comportement international sur cette question, et à harmoniser sa législation nationale avec la Charte des Nations Unies, les résolutions des Nations Unies et les vues des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et, en général, de toutes les régions du monde.

Nous rappelons l'appel qui a été lancé par nos chefs d'État à Caracas le 3 décembre 2011 au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, lui demandant

« de se conformer aux résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'entendre les appels répétés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en levant le blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba » (A/67/118, p. 13).

Le CELAC se réjouit du soutien dont bénéficie traditionnellement le projet de résolution soumis pour examen à l'Assemblée générale, qui fait référence aux effets négatifs infligés à l'un de nos États membres. Nous demandons aussi aux États Membres de l'Assemblée générale d'obéir à la force de l'argument et des preuves établies sur la base de faits et de s'opposer aux mesures unilatérales qui sapent la Charte des Nations Unies, ses

principes et son esprit, ainsi que le droit international et ses institutions.

M^{me} Altimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir, au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), de faire la déclaration suivante en tant que Présidente du Groupe de contact de l'OCI.

Nous offrons nos sincères condoléances et exprimons notre solidarité aux gouvernements et peuples de tous les pays affectés par l'ouragan Sandy à la suite des pertes tragiques en vies humaines et des dégâts causés.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/67/118). Le rapport indique une fois de plus qu'outre les États Membres, le système des Nations Unies, divers forums internationaux et organisations non gouvernementaux ont aussi inlassablement et à maintes reprises exprimé leur rejet de le blocus unilatéralement imposé à Cuba.

Il importe de rappeler que l'Assemblée a pour la première fois décidé de faire de la question à l'examen une question essentielle de son ordre du jour en 1991. Le débat se poursuit 20 ans plus tard, et peu de progrès ont été enregistrés. Nous souhaitons donc examiner cette situation de toute urgence.

Les activités de l'Organisation de la Conférence Islamique sont guidées par les principes du droit international. L'OCI défend le droit de chaque nation de choisir son propre et unique mode de développement et condamne donc toute action unilatérale qui pourrait porter atteinte à la souveraineté et aux intérêts d'un autre État et de son peuple.

Nous avons récemment assisté à des bouleversements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, qui témoignent de la lutte livrée par le peuple pour diriger le cours de son propre développement. Ces bouleversements ont entraîné des transformations politiques profondes et inattendues. Il en ressort que l'application de la justice ne peut pas se limiter au niveau national. Elle doit s'étendre à la sphère internationale et aux relations entre les États Membres.

L'OCI n'approuve pas les réglementations externes qui nuisent au développement d'un pays, l'entravent ou le retardent, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Certaines des mesures destinées

à assouplir les restrictions n'ont eu qu'un effet limité tant que le blocus est toujours en vigueur, ce qui a eu un sérieux impact sur le bien-être général du peuple cubain. En outre, le blocus déjoue les efforts vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le blocus a entravé les efforts visant à éliminer la pauvreté et violé les droits de l'homme fondamentaux que sont les droits à l'alimentation, la santé et l'éducation, l'aide humanitaire et le progrès national d'ensemble.

La situation déjà difficile dans le pays est encore aggravée par les tempêtes et ouragans de plus en plus fréquents et dévastateurs, imputables aux changements climatiques et à la vulnérabilité géographique de Cuba à ces catastrophes naturelles.

L'OCI souligne que l'imposition de lois unilatérales arbitraires contrevient aux règlements et aux directives de l'Organisation mondiale du commerce, qui interdit l'adoption de mesures susceptibles d'entraver la liberté du commerce et de la navigation internationaux et le partenariat le plus large possible entre deux partenaires.

Enfin, l'OCI, comme l'écrasante majorité de la communauté internationale, appelle à la levée du blocus contre Cuba conformément aux objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Les États associés de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou s'associent à cette déclaration.

Tout d'abord, je me félicite de la présence de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba. Le MERCOSUR a été fondé sur les principes de la solidarité, de l'interdépendance et des relations de bon voisinage. Nous pensons que la tolérance est le fondement qui a permis la convergence historique sur notre continent des peuples venus de tous les coins du monde. Nous sommes liés à nos voisins d'Amérique latine par le désir de vivre en paix, de promouvoir une compréhension mutuelle, de défendre l'indépendance et l'égalité entre les États, y compris la souveraineté, et de promouvoir le respect du droit international.

Le MERCOSUR et les États associés estiment que le blocus imposé à Cuba est contraire aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, notamment l'égalité entre les

États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le règlement pacifique des différends. Il viole en outre les normes du système commercial multilatéral qui unissent les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Le blocus viole les principes de la justice et les droits de l'homme. Il cause des pénuries et des souffrances à toute la population cubaine. Il limite et retarde le progrès économique et social, la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous regrettons donc que le blocus imposé unilatéralement à Cuba se poursuive sans modification. Nous constatons également une aggravation des restrictions imposées aux transactions financières entre Cuba et des pays tiers, qui empêchent une plus grande transparence par le biais d'un dialogue direct.

Les États Membres du MERCOSUR et les États associés rejettent par principe les mesures unilatérales et extraterritoriales. Nous pensons que ces mesures causent des dommages irréparables au bien-être des peuples et entravent le processus d'intégration régionale. Nous condamnons également l'application de mesures unilatérales, coercitives qui sont contraires aux principes du libre commerce. En réaffirmant une fois encore leur appui indéfectible au projet de résolution publié sous la cote A/67/L.2, le MERCOSUR et les États associés réaffirment leur attachement au multilatéralisme en tant qu'instrument légitime de règlement des différends et moyen efficace de promouvoir la coopération internationale et la compréhension entre les peuples.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba n'est qu'un exemple des politiques obsolètes qui n'ont plus leur place dans notre monde moderne. En adoptant ce projet de résolution, L'Assemblée va une fois encore exprimer sa volonté politique indéniable de défendre les idéaux de la liberté, de la solidarité et du respect de la souveraineté et du droit international.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir d'intervenir devant l'Assemblée générale aujourd'hui au nom des 120 Membres de l'ONU qui sont également membres du Mouvement des pays non alignés.

Je saisis cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, et lui exprimer, ainsi qu'au peuple cubain, le plein appui et la solidarité du Mouvement.

J'adresse également nos profondes condoléances aux gouvernements et aux peuples de tous les pays touchés par l'ouragan Sandy pour la perte tragique de vies humaines et la dévastation qu'il a causées.

Comme il l'a fait à de nombreuses occasions, le Mouvement des pays non alignés rejette sans équivoque les violations flagrantes du multilatéralisme qui vont à l'encontre des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. Le Mouvement a également réaffirmé sa détermination à assurer la viabilité permanente de toutes les dispositions du droit international qui, prises ensemble, sont au cœur de notre action multilatérale et inspirent nos efforts collectifs pour maintenir la paix et la sécurité, réaliser une croissance économique inclusive et le développement durable, et assurer le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Au seizième Sommet de Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Téhéran, en République islamique d'Iran, du 26 au 31 août, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il lève le blocus imposé à Cuba, qui, non seulement est contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage du fait de son caractère unilatéral, mais aussi fait subir à son peuple un préjudice matériel et économique considérable. Ils ont appelé une fois de plus au respect total des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6 et 66/6. Ils ont exprimé leur vive préoccupation à l'égard de l'élargissement de la portée extraterritoriale du blocus imposé à Cuba et ont rejeté le renforcement des mesures adoptées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique visant à le durcir, ainsi que les autres mesures récentes mises en œuvre par le Gouvernement des États-Unis contre le peuple cubain. Ils ont réaffirmé que ces mesures constituaient une violation de la souveraineté de Cuba et une violation massive des droits de l'homme de son peuple.

Au cours des deux dernières décennies, un nombre écrasant d'États Membres de l'ONU ont voté pour la résolution appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Chaque année, nous avons clairement indiqué que le blocus est non seulement une violation du droit international, mais aussi contraire aux buts et principes de l'ONU tels qu'énoncés dans sa Charte, que les États-Unis d'Amérique ont signée à sa fondation.

Le blocus porte atteinte au droit de Cuba d'entretenir des liens commerciaux avec le reste de la communauté internationale et, ainsi, entrave les efforts déployés par le pays pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le blocus a eu et continue d'avoir des conséquences négatives très marquées sur le bien-être du peuple cubain. Les dommages directs et indirects du blocus imposé à Cuba sont énormes. Ils concernent tous les secteurs essentiels de l'économie, y compris ceux qui sont les plus importants pour le bien-être du peuple cubain, tels que la santé publique, la nutrition et l'agriculture, ainsi que les secteurs bancaire, commercial, de l'investissement et du tourisme.

Nous saluons les Cubains pour tout ce qu'ils ont accompli jusqu'à présent, notamment pour les progrès notables réalisés dans les domaines de l'éducation et de la santé, en dépit des difficultés énormes auxquelles ils se heurtent. Nous tenons toutefois à souligner de nouveau que ce blocus continue de faire obstacle aux progrès socioéconomiques et de créer des difficultés économiques injustifiées. Il est évident que le blocus prive Cuba de l'accès aux marchés, à l'aide au développement octroyée par les institutions financières internationales et au transfert de technologie, qui sont tous importants pour le développement de l'économie cubaine et pour le bien-être et l'amélioration du niveau de vie des Cubains.

Dans le passé, le Gouvernement des États-Unis a indiqué qu'il comptait engager un dialogue avec le peuple cubain. Malheureusement, ces propos ne se sont pas traduits en mesures concrètes. Les mesures punitives à l'encontre de Cuba persistent, et s'accompagnent des souffrances continues de son peuple courageux.

D'autre part, ce blocus unilatéral a d'importantes répercussions négatives sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, portant ainsi atteinte à leurs droits souverains. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa profonde préoccupation au sujet des effets néfastes qu'a sur d'autres pays l'élargissement de la portée extraterritoriale du blocus, ce qui constitue, selon nous, un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

Nous rappelons que, l'année dernière, 186 États Membres ont voté pour la résolution 66/6. Ce nombre représente la vaste majorité des membres de la communauté internationale qui exigent la levée de ce

blocus vieux de 50 ans et le strict respect des principes de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures de Cuba. Le Mouvement des pays non alignés considère que le maintien du blocus est injustifiable et met à mal les efforts déployés par Cuba pour réaliser le développement durable.

Le Mouvement des pays non alignés demande à nouveau instamment aux États-Unis d'Amérique de se conformer immédiatement et intégralement à toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui demandent une levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de se plier, une fois pour toutes, à la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale, qui votera aujourd'hui pour le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba, permettant ainsi au vaillant peuple cubain de prospérer pleinement et de jouir de sa souveraineté, de son indépendance et de son droit à l'autodétermination.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport sur la question (A/67/118) qui met de nouveau en évidence la condamnation généralisée par la communauté internationale du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, ainsi que les graves pertes économiques subies par le peuple cubain à cause de ce blocus qui a des effets négatifs sur la qualité de vie et le bien-être de sa population.

Je tiens également à m'associer à la déclaration faite par le Représentant permanent du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et à saluer la présence à la séance du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Le Gouvernement mexicain exprime de nouveau à cette tribune son opposition au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et réaffirme son opposition à l'application de mesures coercitives qui vont à l'encontre du droit international et qui, en fin de compte, sont contraires à la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que ce type de mesures sont lourdes de conséquences humanitaires et en contradiction flagrante avec les objectifs qui sont censés les inspirer. En outre, elles signifient le rejet de la négociation, de la diplomatie et du dialogue en tant que voies idoines pour régler les différends entre les États.

Divers organes et entités du système des Nations Unies, ont, comme le Secrétaire général dans son rapport, pris note des répercussions néfastes du blocus et d'autres

mesures unilatérales sur le développement économique et social de Cuba. Elles ont des répercussions négatives sur des secteurs sensibles qui touchent directement à la vie de la population et, en outre, ont des répercussions néfastes sur des pays tiers.

L'appel général de la communauté internationale à la levée du blocus imposé à Cuba prouve clairement que ce type d'action ne peut être le résultat de décisions unilatérales ni avoir un caractère extraterritorial. Nous ne devons pas oublier que les sanctions politiques, économiques ou militaires ne peuvent être imposées à un État qu'en application de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

C'est la raison pour laquelle le Mexique a appuyé toutes les initiatives contre le blocus et les mesures unilatérales, à l'Assemblée générale comme à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dans d'autres enceintes, comme par exemple l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain et caribéen, le Sommet ibéro-américain et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est également la raison pour laquelle nous continuerons d'appuyer l'inclusion de Cuba dans les mécanismes de dialogue et d'échanges économiques, commerciaux et financiers au niveau mondial, conformément à la volonté propre et aux décisions souveraines de ce pays, afin de promouvoir la coopération et le développement.

M. Schaper (Pays-Bas), Vice-Président, assume la présidence.

Le Mexique considère que le dialogue et la négociation restent le meilleur moyen de régler les différends et de garantir la coexistence pacifique des États. S'agissant de la situation à l'examen, le rejet quasi unanime de la communauté internationale nous donne raison.

Notre proximité avec Cuba et avec le peuple cubain, et nos convictions propres, nous ont fait prendre conscience de la nécessité urgente de mettre fin au blocus. En conséquence, et comme il l'a toujours fait, le Mexique appuiera le projet de résolution dont nous sommes saisis à la présente session de l'Assemblée générale (A/67/L.2).

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites au cours de la présente séance par les représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

C'est la vingt-et-unième année d'affilée que nous sommes ici pour examiner le projet de résolution présenté par Cuba (A/67/L.2). Pendant toutes ces années, l'Assemblée a clairement rejeté l'imposition de lois et réglementations ayant un effet extraterritorial, ainsi que toute autre forme de mesures économiques coercitives qui nuisent au progrès et à la prospérité des peuples partout dans le monde.

Ce faisant, l'Assemblée a également engagé tous les États à respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à abroger et invalider les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux sur d'autres États. En dépit du rejet par l'Assemblée générale, année après année, du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, celui-ci reste pleinement en vigueur. Nous considérons l'imposition de ce blocus comme une violation de l'opinion mondiale et comme un acte qui compromet gravement le multilatéralisme et la crédibilité de l'ONU même.

Le blocus imposé depuis un demi-siècle par les États-Unis d'Amérique à Cuba a causé d'immenses souffrances au peuple cubain. Ce blocus, peut-être sans équivalent dans l'histoire, est une transgression du droit de tout État souverain au développement et à l'exercice de la liberté du commerce, de l'économie et de la navigation. Ce blocus prive le peuple cubain d'une vie digne et d'un niveau de vie décent et nuit considérablement au développement du pays, y compris le maintien des objectifs du Millénaire pour le développement, qu'il a atteint bien avant leur adoption.

Les effets du blocus se font lourdement ressentir sur l'économie cubaine durant cette période de ralentissement économique mondial. L'envolée des cours des produits alimentaires et de l'énergie n'a fait qu'aggraver la situation. Le blocus prive Cuba de l'accès aux marchés, aux investissements, aux technologies et aux services financiers des États-Unis, ainsi qu'à leurs institutions scientifiques, éducatives, culturelles et sportives. Cuba a dû supporter d'énormes coûts supplémentaires pour faire venir des produits, des technologies et des services en provenance de pays tiers situés à des milliers de kilomètres.

L'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis a découragé les investissements, les transferts de technologies ainsi que de nombreuses formes de partenariat commercial entre Cuba et les pays tiers. Le refus portant sur les technologies et tout appui scientifique connexe a, en raison de l'application extraterritoriale du blocus, gravement porté atteinte au secteur de la santé dans le pays, pourtant l'un des engagements pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également mis à mal la capacité d'assistance sanitaire de Cuba aux pays en développement, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Le rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen (A/67/118) illustre l'incidence néfaste du blocus sur les efforts internationaux visant à amener des progrès socioéconomiques à Cuba. Le Coordonnateur résident des Nations Unies à La Havane a noté le coût élevé et les conséquences négatives du blocus pour la coopération mise en œuvre à Cuba par le système des Nations Unies sur les plans humanitaire et du développement.

Le potentiel que recèle un renforcement des liens économiques et commerciaux entre Cuba et les États-Unis est énorme, en particulier dans le secteur touristique. Tirant parti des créneaux très restreints qu'offre la loi américaine de 2000 relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations, les États-Unis sont devenus le plus grand exportateur de produits agricoles vers Cuba. Les efforts déployés par le Congrès des États-Unis en vue d'assouplir ou de lever le blocus donnent encore plus de poids à la résolution annuelle de l'ONU appelant à sa levée.

Les contacts directs entre les habitants des États-Unis et de Cuba offrent de très nombreuses possibilités de promouvoir la compréhension entre les deux pays. Les mesures prises en janvier 2011 par l'Administration des États-Unis afin d'assouplir les restrictions imposées aux voyages et aux transferts de fonds vers Cuba constituent des avancées positives. Toutefois, elles sont loin de modifier fondamentalement le réseau complexe de lois et de règlements qui forment le cadre du blocus imposé à Cuba. Il reste encore beaucoup à faire.

L'Inde joint sa voix aux autres pays pour appeler à une levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis. Elle appuie le projet de résolution qui va être présenté par le représentant de Cuba.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous nous associons pleinement aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie, un pays frère, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés; du Cap-Vert, au nom du Groupe des États d'Afrique; et du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique, au titre du point 41 de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Je saisis cette occasion pour exprimer notre entière solidarité avec le peuple cubain et toutes les populations qui ont souffert récemment des effets de l'ouragan Sandy. Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes de cet ouragan.

Le Soudan rejette et condamne le blocus unilatéral et injuste imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes des droits de l'homme et du droit des peuples à choisir leurs systèmes politiques. Il s'agit d'un crime odieux, dont le Soudan a également été victime et qui exige une solidarité internationale pour faire pression sur les États-Unis qui poursuivent cette politique à l'égard de Cuba et d'autres pays et continuent de la mener comme un moyen de pression. Ils infligent en outre des amendes et menacent d'exclure de leurs marchés tous ceux qui tentent de briser le blocus, et ce en bafouant délibérément le droit international.

Le Soudan s'oppose catégoriquement à l'ensemble des résolutions et lois adoptées par les États-Unis, y compris la loi relative à l'interdiction de commercer avec l'ennemi (Trading with the Enemy Act) et ses répercussions. Nous nous opposons également au blocus imposé depuis 1959 qui a causé des dommages importants à l'économie, au développement et au bien-être social et psychologique du peuple cubain, dommages auxquels on ne saurait fixer un prix. Ce blocus porte également atteinte aux relations politiques, diplomatiques, bilatérales et multilatérales du peuple cubain avec d'autres peuples et d'autres pays.

Suite à des politiques similaires, le Soudan a perdu de précieuses ressources économiques et sociales. Par conséquent, nous appelons les États Membres à prendre des mesures justes et équitables dans le cadre des relations entre États et à accélérer la réforme du système des Nations Unies, notamment celle du Conseil de sécurité, étant donné qu'il ne devrait pas être permis qu'un pays qui dispose du droit de veto viole la souveraineté d'un autre pays et les dispositions de la

Charte des Nations Unies et porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

Pour terminer, nous exhortons la communauté internationale à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, au Soudan et à d'autres pays, et à interdire le recours à des mesures unilatérales coercitives. Cela garantira l'avènement d'un monde où régneront la paix et la justice. Ces actes d'agression des États-Unis d'Amérique constituent un crime auquel il faut mettre un terme, car ce pays s'attire ainsi l'inimitié des pays en développement et les empêche d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de parvenir au développement durable.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation au débat d'aujourd'hui du Ministre cubain des affaires étrangères, M. Rodríguez Parrilla. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/67/118), dans lequel figurent les vues des États Membres qui condamnent le blocus économique, commercial et financier unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba.

La position de principe adoptée par la Fédération de Russie est bien connue et immuable. Tout comme la majorité écrasante des membres de la communauté internationale, notre pays condamne fermement le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous considérons le maintien de ce blocus comme un vestige caduc de la guerre froide qui n'a aucune place dans les réalités d'aujourd'hui.

Les sanctions imposées depuis un demi-siècle ont manifestement fait la preuve de leur incapacité à influencer le peuple cubain dans son choix souverain en faveur d'un certain modèle de développement. Elles ont eu pour seules conséquences de détériorer les conditions de vie du peuple cubain, de dresser des obstacles artificiels à la croissance économique du pays et de porter atteinte aux intérêts de pays tiers.

Nous espérons que les décisions du Gouvernement américain de relâcher certains aspects du blocus, en particulier d'abolir certaines des restrictions imposées aux citoyens américains qui souhaitent rendre visite à leur famille à Cuba, aux transferts d'argent et aux virements postaux, seront suivies d'autres mesures afin de lever le blocus une fois pour toutes. Nous sommes convaincus que la levée des sanctions et la normalisation consécutive des relations entre Cuba et les États-Unis

contribueront à améliorer la situation de la République de Cuba, à faciliter la mise en œuvre de l'ambitieux programme de réformes économiques et sociales mis en place sur l'île en 2011, à moderniser l'économie et à élever le niveau de vie de la population.

Guidée par les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies relatifs à l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires ou forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, la Russie a toujours demandé l'abrogation rapide de ce blocus et, de manière générale, rejeté toute forme de pression politique ou de coercition exacerbant les tensions dans les relations internationales.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie votera pour le projet de résolution A/67/L.2 dont nous sommes saisis.

M^{me} Hafid (Indonésie) (*parle en anglais*) : Afin de contribuer au débat sur le point 41 de l'ordre du jour relatif au blocus imposé à Cuba depuis 1961, la délégation indonésienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Assemblée générale se réunit de nouveau pour examiner la politique unilatérale interdisant les activités économiques, commerciales et financières avec Cuba, en vigueur depuis 51 ans. Ce blocus imposé durant la guerre froide du XX^e siècle a causé de graves dommages à Cuba. Même si le peuple cubain y a fait face avec courage, il l'a payé d'un prix exorbitant. Par ailleurs, il a un impact sur ses relations économiques et commerciales avec des pays tiers. Ces sanctions vont au-delà du champ d'action de la législation nationale et empiètent sur la souveraineté des autres États qui ont des échanges avec Cuba.

Dans le contexte du XXI^e siècle, nombreuses sont les raisons de remettre en cause la validité de ce blocus. Beaucoup de choses ont changé depuis l'imposition initiale du blocus. Le monde de 2012 n'a rien à voir avec celui de 1961. En dépit de l'impact des récentes crises sur l'économie mondiale, les différents pays ont choisi de coopérer pour surmonter les difficultés créées par ces crises. Cela témoigne du fait que la mondialisation a créé les conditions d'une solidarité et d'un partenariat mondiaux véritables entre les nations.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba viole les principes de l'égalité souveraine des États et de non-intervention et non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit

international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. La Charte énonce clairement la nécessité pour les nations de développer des relations amicales entre elles. Elle insiste également sur la nécessité pour les nations de s'abstenir de toute action susceptible de compromettre l'indépendance politique d'autres États ou d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un autre État.

Le blocus sape les relations entre les principales parties. Au lieu d'un dialogue visant à régler les divergences, ils se trouvent dans une impasse stérile qui ne leur permet pas d'échanger des vues afin de normaliser leurs relations. Non seulement ce blocus entraîne des difficultés politiques, mais il est également très difficile de justifier les problèmes économiques, commerciaux et financiers qui en découlent par des motifs humanitaires. Ce blocus impose un très lourd fardeau à un pays en développement pauvre, dont la population aurait tout à gagner de la coopération plutôt que de la confrontation.

Le blocus économique, commercial et financier a entraîné de graves difficultés pour le peuple cubain. Pour cette raison, l'Indonésie reste résolument opposée à ce blocus. En dépit de quelques changements significatifs – comme l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages à Cuba et l'élimination des obstacles aux envois de fonds – apportés ces derniers temps, il n'en reste pas moins que l'objectif ultime devrait être la levée totale du blocus.

La levée du blocus s'inscrirait dans l'esprit de l'époque et signalerait également un respect manifeste des principes de non-intervention consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Cuba sera également en mesure d'exercer son droit au développement, sans restrictions imposées à ses activités commerciales et autres. Et les tensions qui existent aujourd'hui entre les deux nations disparaîtront.

C'est pourquoi l'Indonésie appelle à l'abolition de l'application des lois et mesures extraterritoriales qui nuisent à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs sujets ou d'autres personnes placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation. L'Indonésie appelle à la cessation immédiate du blocus et forme l'espoir que les relations glacées qui séparent ces deux importants États voisins connaîtront bientôt le dégel. Nous croyons que le moment est venu d'établir une coexistence pacifique.

M. Escalona Ojeda (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous exprimons toute notre solidarité avec les déclarations faites par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous saluons également notre frère M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, et l'assurons de notre solidarité.

Le 25 octobre 2011, l'Assemblée générale a adopté pour la vingtième fois une résolution contre le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis (résolution 66/6). Ce fut un vote historique par lequel 186 pays ont exprimé leur soutien à ce peuple héroïque. Seuls deux pays se sont opposés à ce sentiment mondial exprimé avec une telle force. Le Venezuela a fermement appuyé les 20 résolutions adoptées par l'Assemblée générale à une majorité écrasante, et a dénoncé le blocus barbare et illégal imposé au peuple cubain.

Le Gouvernement vénézuélien réitère avec force son rejet de la mise en œuvre de mesures unilatérales d'application extraterritoriale. Ces actions sont contraires aux normes et principes du droit international, tels qu'inscrits dans la Charte des Nations Unies et autres instruments juridiques internationaux. Elles violent la liberté de la navigation et les normes du système commercial international, entre autres choses. L'application des dispositions extraterritoriales figurant dans les Lois Torricelli et Helms-Burton a profondément nui à l'économie cubaine et eu des répercussions sur des pays tiers. Ces dispositions constituent un affront à la dignité des peuples du monde qui se révoltent contre de tels abus.

Ce blocus inhumain imposé depuis plus de 50 ans sape les droits de l'homme du peuple cubain. C'est là une pratique abominable que le Venezuela rejette avec force, car elle punit la population civile dans l'optique de faire tomber le gouvernement socialiste de Cuba. Cet objectif n'a pas été atteint et il ne le sera jamais. Le blocus a ramené les relations internationales à une époque où régnait la loi du plus fort, des relations fondées sur le principe du pouvoir le plus basé sur la violence. C'est un principe inacceptable, l'expression d'une barbarie politique en plein XXI^e siècle. Néanmoins, le peuple cubain a triomphé avec stoïcisme et courage de cette pratique injuste. En dépit des effets catastrophiques que celle-ci a entraînés, ce pays frère continue de mener

une politique de solidarité, y compris au-delà de ses frontières.

Il n'existe pas de blocus bilatéral contre Cuba, comme l'affirme le Gouvernement des États-Unis. Ce qui existe, c'est un blocus de nature extraterritoriale qui affecte des pays tiers. Le Gouvernement des États-Unis entrave les relations économiques de Cuba avec d'autres pays, en violation flagrante de la souveraineté des États et de leur droit au libre-échange. C'est une atteinte au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Les porte-voix de l'impérialisme affirment que Cuba constitue une menace pour la région. C'est un énorme mensonge. Pour le Venezuela, pour les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et pour le monde entier, Cuba a été au contraire un facteur d'aide et d'espoir, de par la coopération solidaire qu'elle met en pratique dans les domaines de la santé, de la médecine, de l'éducation, des sports, etc., contribuant ainsi au bien-être social. Cuba apporte également des contributions pratiques et indéniables à l'élimination de la pauvreté matérielle, culturelle et spirituelle des peuples.

Le Président Barack Obama a réussi à établir un lien avec la population hispanique des États-Unis; il devrait également se faire l'écho des sentiments puissants des pays de ce continent et lever enfin le blocus inhumain imposé au peuple cubain. Si le nouveau Gouvernement du Président Obama continue sur cette voie – et il est certain qu'il dispose de la politique extérieure nécessaire à cette fin – il ira dans le sens de l'histoire.

La communauté internationale n'a cessé de réclamer la levée du blocus imposé au peuple cubain. Le 20 octobre 2011, le Conseil du Système économique latino-américain, réuni en session ministérielle à Caracas (Venezuela) a adopté la résolution intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba ». Le 3 décembre 2011, les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à Caracas (Venezuela), au sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont publié un communiqué extraordinaire sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. À l'occasion du sixième sommet des Amériques, qui s'est tenu à Cartagena de Indias (Colombie) les 14 et 15 avril, tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont rejeté ce blocus et exprimé leur solidarité avec le peuple cubain. Il importe également de rappeler que les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Mouvement des pays non alignés, réunis

à Téhéran les 30 et 31 août 2012, ont réitéré leur appel au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La République bolivarienne du Venezuela appelle donc à nouveau le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter les dispositions des 20 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il continue d'imposer illégalement à Cuba. Le Venezuela votera sans réserve pour le projet de résolution A/67/L.2 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais commencer par saluer le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point 41 de l'ordre du jour (A/67/118).

La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis 20 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et exhortant tous les pays à se conformer à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, et à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Cette pratique a infligé des pertes économiques et financières considérables à Cuba. On estime que les pertes économiques de Cuba résultant directement du blocus ont dépassé les 108 milliards de dollars en décembre 2011. Si l'on prend en compte la dépréciation du dollar par rapport au prix de l'or sur les marchés internationaux, le montant s'élève alors à 1 066 milliards de dollars.

Le blocus entraîne une pénurie de matériaux et de matières premières, et porte un coup sévère à l'économie cubaine. Il constitue le principal obstacle au développement économique et au progrès social de Cuba. En outre, le blocus impose d'énormes souffrances

au peuple cubain et viole ses droits fondamentaux, notamment ses droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation ainsi que ses droits de vivre et de se développer.

Nous notons que l'une des principales caractéristiques du blocus au cours de l'année écoulée a été d'interférer avec les transactions financières internationales de Cuba. Cela a non seulement durement frappé l'économie cubaine, mais également affecté les échanges économiques, commerciaux et financiers normaux entre les autres pays et Cuba, touchant ainsi les intérêts et la souveraineté de pays tiers.

Le blocus imposé à Cuba constitue une grave violation des buts et principes énoncés dans la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et il est fermement rejeté par la grande majorité des États Membres. L'appel lancé par la communauté internationale au Gouvernement des États-Unis pour qu'il modifie sa politique à l'égard de Cuba, lève le blocus et normalise ses relations avec Cuba, devient de plus en plus pressant, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général de cette année.

Le Gouvernement chinois a toujours estimé que la communauté internationale devrait fonder le développement des relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement. La Chine est opposée à l'imposition unilatérale de sanctions contre d'autres pays par des moyens militaires, politiques, économiques ou autres.

Pendant ce temps, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Actuellement, la Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales, procèdent à des échanges de main-d'œuvre et ne cessent d'intensifier leur coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines. Cela est à la fois conforme aux aspirations des peuples chinois et cubain et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le monde d'aujourd'hui, le dialogue, la communication et la coexistence harmonieuse sont désormais des éléments clés des relations internationales, et l'on observe une évolution irréversible vers la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur

moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales. La Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, mettront fin dans les plus brefs délais au blocus qu'ils ont imposé à Cuba, et que les relations entre les deux pays s'amélioreront progressivement.

La Chine votera de nouveau pour le projet de résolution présenté par Cuba au titre de ce point de l'ordre du jour (A/67/L.2).

M. Mootaz Ahmadein Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, et à l'assurer du plein soutien de l'Égypte.

Je voudrais également m'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, du Cap-Vert au nom du Groupe des États africains, et du Kazakhstan au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Il y a un peu plus de 50 ans, un blocus unilatéral injuste et injustifiable a été imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le monde a profondément changé depuis lors. Néanmoins, le blocus persiste, en totale violation du multilatéralisme, des normes du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le blocus est un anachronisme qui date d'une époque révolue.

Le blocus imposé à Cuba est le système de sanctions le plus long et le plus dur jamais appliqué contre aucun pays dans l'histoire moderne. Ses effets extraterritoriaux violent la souveraineté de nombreux États Membres. Il doit être levé. Cent quatre-vingt-six pays ont voté l'an dernier pour la résolution 66/6 sur ce point – la vingtième résolution adoptée sur cette question. Cette demande n'est pas uniquement celle du peuple cubain et de ses dirigeants, c'est celle de la majorité écrasante des États Membres.

En dépit des difficultés socioéconomiques excessives dues au blocus imposé aux Cubains, ceux-ci ont fait des progrès significatifs dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, les soins de santé et l'égalité des sexes. Nous les félicitons de ces réalisations dans des circonstances difficiles. À une période où les peuples de notre région luttent courageusement pour la liberté et la justice et où certains d'entre eux, comme dans mon propre pays, l'Égypte, mettent en place les

fondements d'une véritable démocratie qui leur est propre, il est troublant que les États-Unis continuent d'adopter des mesures coercitives pour empêcher une nation voisine de décider librement de son propre système politique et économique.

L'histoire a montré que la coopération et l'engagement sont plus efficaces que l'isolement et la séparation. Il est grand temps que le blocus prenne fin. Il dure de manière injustifiée depuis plus d'un demi-siècle. Cinquante ans de retard valent mieux que jamais. La réélection du président Obama, la semaine dernière, prouve que le peuple américain soutient fermement le multilatéralisme et les valeurs de l'Organisation des Nations Unies. Il offre au Gouvernement américain une nouvelle occasion de remédier à cette injustice historique infligée à Cuba. Nous espérons que cette occasion ne sera pas manquée.

M. Morejón (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer me féliciter de la présence dans cette salle de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, et exprimer au peuple cubain, par son entremise, nos plus sincères félicitations à l'occasion de l'adoption qui aura probablement lieu plus tard aujourd'hui, avec une écrasante majorité, du projet de résolution A/67/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Je voudrais aussi exprimer de nouveau la solidarité du peuple et du Gouvernement équatoriens avec les victimes de l'ouragan dévastateur Sandy et des inondations qui ont suivi, tuant un nombre assez élevé de Cubains et portant gravement préjudice à leur pays frère. Le 5 novembre, le Gouvernement équatorien a envoyé neuf tonnes d'articles humanitaires, notamment une station d'épuration de l'eau, dans le cadre de notre politique de solidarité et d'appui à la gestion des risques et à la réinsertion.

Nous espérons que ce message très clair envoyé par l'organe le plus représentatif et le plus légitime de l'ONU, parallèlement aux 20 résolutions précédentes sur la question, donnera lieu à une application intégrale et mettra fin à la promulgation et l'application de lois et de dispositions, telles que la loi dite « Loi Helms-Burton » des États-Unis d'Amérique, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et constituent un blocus économique, financier et commercial imposé à Cuba et à son peuple.

La délégation équatorienne votera à coup sûr pour le projet de résolution, car notre Constitution condamne toute forme d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, que cela se fasse à travers une incursion armée, des actes d'agression, une occupation ou un blocus économique ou militaire. De même, l'Équateur estime que l'incapacité à adopter des mesures concrètes pour annuler les effets des dispositions et des mesures qui font partie intégrante du blocus imposé à Cuba, constitue une violation claire des principes d'égalité souveraine entre les États et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, de liberté de commerce et de navigation consacrés par la Charte des Nations Unies et dans de nombreux autres instruments juridiques internationaux.

L'Équateur a maintenu une position cohérente et constante sur cette question et n'a donc pas accepté l'invitation au dernier Sommet des Amériques, au cours duquel une tentative a d'abord été faite d'opposer un veto à la participation de Cuba, même si en fin de compte il a été possible d'aborder la question du blocus imposé à Cuba. Mon pays estime qu'il est tout aussi inacceptable qu'alors que nous débattons du programme de développement pour l'après-2015 et de l'inclusion des piliers du développement durable, entre autres aspects positifs du programme de l'ONU, nous continuions à constater les effets des statistiques économiques en termes de dommages infligés au commerce et aux affaires extérieures de Cuba, qui portent un grave préjudice au peuple cubain et entravent ses efforts pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, l'Équateur encourage des échanges commerciaux bénéfiques et complémentaires avec Cuba, comme le dernier cycle de négociations menées à La Havane, afin d'accroître les échanges bilatéraux de biens et services dans les industries du textile, de la pêche, du bâtiment, dans le traitement des produits alimentaires, le tourisme et le secteur pharmaceutique, entre autres.

C'est pour cette raison que l'Équateur s'associe aux vœux exprimées par les représentants qui se sont exprimés précédemment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Marché commun du Sud et des États associés, et appelle une fois encore à la pleine mise en œuvre du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui et à la cessation de ce blocus tristement célèbre, jugé honteux par toute la communauté internationale.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Au nom de ma délégation, je tiens, pour commencer, à me féliciter de la présence du Ministre des affaires étrangères de Cuba, M. Bruno Rodríguez Parrilla. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/67/118) consacré à la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, qui met en lumière le rejet général du blocus économique, commercial et financier imposé arbitrairement et unilatéralement au peuple cubain par les États-Unis d'Amérique.

Nous saisissons cette occasion pour faire nôtres les déclarations prononcées plus tôt au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Mouvement des pays non alignés, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Marché commun du Sud.

Nous voulons tout d'abord dire clairement que le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie rejette et condamne vigoureusement le recours à des mesures unilatérales par un État pour imposer un blocus économique, commercial et financier ayant des conséquences néfastes sur le plan humanitaire, et contraire aux principes et normes du droit international. Ce blocus est injuste, illégitime, illégal, extraterritorial et viole les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que les fondements du droit international : le respect de la souveraineté des nations, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté de navigation et de commerce. Dans ce cas particulier, il porte atteinte au droit du peuple cubain à exercer pleinement sa souveraineté, à disposer de lui-même et au développement, et il sape les efforts du Gouvernement cubain pour éliminer la pauvreté et l'inégalité.

Nous rappelons que c'est la vingt-et-unième fois consécutive que ce projet de résolution est soumis à l'Assemblée et que nous rejetons ce blocus unilatéral. Les États-Unis font fi de l'appel mondial à mettre fin à cette injustice, qui nuit non seulement au peuple cubain, mais aussi au reste du monde. Par cette attitude unilatérale, qui porte atteinte au peuple cubain, les États-Unis commettent un acte immoral, contraire aux droits fondamentaux de tout un peuple et qui, comme l'a dit le Président Evo Morales, s'exprimant de cette tribune, s'apparente à un acte de génocide. Nous rejetons donc le blocus économique et financier imposé à Cuba. La Bolivie condamne le caractère coercitif de cette mesure parce qu'elle ne touche pas uniquement Cuba, mais

également tous les pays du monde dont elle limite la souveraineté.

Nous approuvons et appuyons la lutte internationale livrée par Cuba contre ce blocus, qui entrave le développement et le bien-être de sa population. Nous sommes conscients de la valeur et de la lutte du peuple révolutionnaire cubain, qui, indépendamment des difficultés causées par ce blocus, continue d'avancer dans la dignité. Il a exprimé sa solidarité avec les peuples du monde à qui il a apporté sa collaboration et une assistance économique. Nous reconnaissons les efforts de Cuba pour collaborer avec le peuple bolivien et d'autres pays, malgré les préjudices importants infligés à son économie par le blocus des États-Unis. Je tiens à rappeler les paroles de sagesse de l'ancien Président Fidel Castro : « La solidarité ne signifie pas donner nos excédents, mais partager ce que l'on a, même si c'est peu. »

Alors que certains pays – dans le cas présent, le pays qui impose le blocus – envoient des armées et des soldats dotés d'arsenaux gigantesques, Cuba a des armées de docteurs et d'enseignants qui soignent et instruisent avec enthousiasme les plus défavorisés dans nos pays. Tandis que ceux qui imposent le blocus, imposent également la guerre et la mort, Cuba appelle à la solidarité, à la vie, à la dignité et à la valeur humaine. Les actions menées à titre bénévole par le Gouvernement cubain pour le peuple bolivien sont précieuses et nous lui en sommes reconnaissants.

Si ce que le Président des États-Unis a déclaré en ces lieux est vrai, si la démocratie existe véritablement, si les résolutions de cette Assemblée générale sont importantes, si l'état de droit international est véritablement respecté, s'il est vrai que le Gouvernement des États-Unis défend l'égalité et la liberté, alors son Président devrait lever immédiatement ce blocus inhumain contre le peuple cubain. La victoire du peuple cubain, c'est la victoire de la solidarité contre l'orgueil, de la justice contre l'arbitraire, c'est la victoire des principes de l'ONU contre la sanction impérialiste que l'on essaie d'imposer.

Pour terminer, je tiens à évoquer Ché Guevara, qui, en ces lieux, nous rappelait il y a presque 50 ans la merveilleuse maxime de José Martí : « Tout homme digne de ce nom doit sentir sur sa joue le soufflet donné à un autre » (A/PV.1300, par. 57).

M. Pham Vinh Quang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La délégation vietnamienne tient à s'aligner

avec la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine.

La délégation vietnamienne se félicite de nouveau du thème de l'Assemblée à sa soixante-septième session, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international », ainsi que des autres priorités importantes du Président, dont l'état de droit et la revitalisation de l'Assemblée générale afin de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'utilité de cet organe, l'accent portant notamment sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée.

Ces 20 dernières années, l'Assemblée générale a adopté presque à l'unanimité 20 résolutions consécutives demandant qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Toutefois, le blocus et les sanctions demeurent et continuent d'imposer de graves restrictions économiques et financières à Cuba. En conséquence, cette question mérite une attention supplémentaire sous le thème de la présente session de l'Assemblée générale.

Le blocus a des conséquences accablantes pour la vie du peuple cubain et le développement du pays. D'après le rapport présenté par Cuba au Secrétaire général, les pertes et dommages causés à l'économie cubaine par le blocus s'élèvent à plus de 1000 milliards de dollars (voir A/67/118). Cuba a accompli des progrès considérables en matière de développement. Nous admirons la résilience du peuple cubain, mais le blocus, qui s'ajoute aux répercussions croissantes de la crise économique et financière mondiale, continue à entraver les progrès socioéconomiques et les efforts de Cuba en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

La plus grande partie de la communauté internationale, notamment le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et de la Chine, a déclaré clairement à maintes reprises que le blocus allait à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, et des buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier des principes d'égalité souveraine, de non-ingérence dans les affaires intérieures et d'autodétermination des États. Le Viet Nam partage l'opinion exprimée par la communauté internationale qui demeure opposée au blocus.

Dans ce contexte, le Viet Nam s'associe à l'appel contenu dans le document final du seizième sommet du Mouvement des pays non alignés, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont renouvelé leur appel au Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette fin au blocus en raison de son caractère unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes de bon voisinage. Dans le même esprit, le Viet Nam soutient la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine sur cette question.

Pour toutes les raisons que j'ai mentionnées, le Viet Nam s'associera à la vaste majorité des États Membres et votera pour le projet de résolution A/67/L.2 qui doit être présenté par le Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla. À cette occasion, le Viet Nam souhaite renouveler son appui et sa solidarité à Cuba. Le Viet Nam demande de nouveau instamment aux États-Unis, conformément aux obligations qui sont les leurs en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, de respecter pleinement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale appelant à un arrêt immédiat du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Bruno Eduardo Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui va présenter le projet de résolution A/67/L.2.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens, au nom du peuple et du Gouvernement cubains, à réitérer mes plus sincères condoléances à la ville de New York, aux populations directement touchées et, en particulier, aux proches des victimes pour les pertes humaines et les graves dommages matériels qu'a provoqués le cyclone Sandy. J'exprime aussi mes condoléances aux Gouvernements et aux peuples bahamiens, haïtiens, jamaïcains, dominicains et canadiens pour ce même phénomène, ainsi qu'aux peuples guatémaltèque et mexicain pour le récent tremblement de terre qui les a frappés.

Le 6 avril 1960, Lester D. Mallory, Sous-secrétaire d'État, avait défini de la manière la plus concise, la plus exacte et la plus durable qui soit les objectifs du blocus imposé à Cuba, il déclara :

« il faut créer le désenchantement et la désaffection basés sur l'insatisfaction et les difficultés économiques. [...] il faut mettre en pratique au plus vite tous les moyens possibles

pour affaiblir la vie économique de Cuba [...] en refusant à Cuba de l'argent et des livraisons afin de réduire les salaires nominaux et réels, de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement. »

C'est à partir de cette vision que 11 gouvernements des États-Unis ont suivi sans succès une politique inhumaine et anachronique sous les effets de laquelle sont nés 76 % des Cubains. Pourtant, notre pays n'a jamais été en état de guerre ni n'a réalisé d'actions hostiles contre les États-Unis et n'a jamais permis que des actions terroristes y soient organisées contre le peuple américain.

En 2008, le candidat Obama avait enthousiasmé les citoyens des États-Unis par son énergie, ses origines et son slogan : « Yes, we can ». Trois mois après, alors Président, il avait annoncé « un nouveau départ avec Cuba » et avait affirmé à :

« Je crois que nous pouvons orienter les relations entre les États-Unis et Cuba dans une nouvelle direction et écrire un nouveau chapitre de rapprochement qui se poursuivra durant mon mandat. »

Or, de fait, ces quatre dernières années se sont caractérisées par une recrudescence persistante du blocus économique, commercial et financier, surtout dans ses dimensions extraterritoriales, bien que cette Assemblée générale ait voté, à une majorité grandissante et écrasante, un total de 20 résolutions consécutives réclamant la fin de cette politique.

Maintenir cette politique ne répond pas aux intérêts nationaux des États-Unis, au contraire : elle porte préjudice, surtout à cette époque de crise économique et de chômage élevé, aux intérêts de leurs citoyens et de leurs entreprises qui, d'après tous les sondages, demandent un changement de politique.

Pourquoi restreindre les droits constitutionnels et civils et la liberté de déplacement des Américains en leur interdisant de visiter notre île, alors qu'ils peuvent se rendre pourtant n'importe où dans le monde, et jusque dans les pays auxquels leur gouvernement fait la guerre? Pourquoi renoncer à un marché de 11 millions de personnes? Pourquoi continuer de dépenser des centaines de millions de dollars, tirés de la poche des contribuables, pour semer, d'une manière tout aussi illégale qu'inutile, la subversion à Cuba? Pourquoi détériorer ses relations avec d'autres États, alliés y compris, en appliquant des mesures extraterritoriales

qui violent le droit international? Pourquoi aller à contre-courant de l'approche qui anime ses rapports économiques croissants avec des États à système politique différent?

Le blocus lèse aussi les intérêts légitimes – et constitue une discrimination à leur encontre – des émigrés cubains installés dans ce pays et dont la grande majorité est favorable à la normalisation des rapports avec leur nation. Il ôte de la crédibilité à la politique extérieure des États-Unis, provoque leur isolement, leur fait appliquer des deux poids, deux mesures coûteux, ne leur a pas permis d'atteindre en 50 ans les fins qu'ils poursuivent et représente un écueil insurmontable dans leurs relations toujours plus inconfortables avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

S'il levait ce blocus, le Gouvernement américain éviterait un discrédit accru de ses politiques humanitaires et cesserait d'être un violeur impénitent des droits de l'homme des Cubains. Ce même Gouvernement pourrait s'abstenir d'inscrire notre État sur ses listes aussi illégitimes que grotesques, comme celle qui nous qualifie de parrain du terrorisme, dans le seul but de justifier des mesures additionnelles contre nos transactions financières, ce qui sape l'efficacité et la crédibilité de la lutte internationale contre ce terrible fléau.

Il n'existe aucun motif légitime ou moral pour maintenir ce blocus ancré dans la guerre froide. Il reste la seule arme d'une minorité toujours plus étriquée, isolée, violente et arrogante qui l'exploite à des fins électorales, qui méprise les réclamations de la majorité et se refuse à accepter la volonté incoercible des Cubains de décider de leur destinée.

Le recours à une rhétorique moins stridente et moins menaçante, et l'application de mesures partielles visant à assouplir les voyages des Cubains et à en faciliter certains autres de nature universitaire, scientifique et culturelle ne sauraient pourtant occulter le fait que l'Administration Obama a durci le blocus ces quatre dernières années. Le rapport du Secrétaire général (A/67/118), auquel une quantité significative de délégations et d'institutions spécialisées ici présentes ont contribué, atteste largement des préjudices multiples et divers causés non seulement à mon pays mais aussi à de nombreux gouvernements.

Ainsi, en novembre 2011, le Département du Trésor a infligé une amende de 175 000 dollars à la succursale new-yorkaise de la banque allemande Commerzbank pour avoir servi de consultante et de

garante d'un ressortissant cubain dans le cadre d'un paiement à une entreprise canadienne. En juin 2012, le département de la Justice a infligé une amende de 619 millions de dollars à la banque néerlandaise ING pour de prétendues violations du régime de sanctions imposées à Cuba et à d'autres pays. C'est l'amende la plus lourde jamais infligée dans l'histoire à une banque étrangère. Se référant à ce fait insolite, M. Adam Szubin, directeur de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC), rattaché au Département du Trésor, l'a justifié sur un ton menaçant :

« Les sanctions légales reflètent nos principaux intérêts en matière de sécurité nationale et de politique extérieure, et l'OFAC les applique largement. Ce paiement historique doit servir d'avertissement clair à quiconque prétendrait tourner les prohibitions des États-Unis. »

Durant le premier mandat du Président Obama, ces amendes se sont chiffrées à 2 259 732 000 dollars, soit le double des amendes imposées pendant les deux mandats de George W. Bush. L'application du blocus dépasse les limites du concevable : en décembre 2011, l'hôtel Hilton de la Trinité-et-Tobago, propriété de ce pays et sous contrat de gérance avec la chaîne du même nom, a reçu des ordres catégoriques de l'OFAC d'interdire la tenue dans ses salons du quatrième Sommet entre Cuba et la Communauté des Caraïbes, ce qui a soulevé un tollé international et a constitué une marque d'irrespect à l'égard de toutes les nations caribéennes et de la communauté internationale.

En juillet 2012, deux directeurs de la filiale française de l'agence de voyage Carlson Wagonlit Travel ont été licenciés pour avoir vendu des voyages organisés vers Cuba. La société court le risque de devoir payer une amende de 38 000 dollars pour chaque voyage vendu. Le 10 mai 2012, moins d'un an après avoir octroyé les premières autorisations, bien que très limitées, concernant des voyages d'Américains « à des fins éducatives pour des échanges peuple à peuple », le Département du Trésor a interdit les excursions vers des sites de loisirs et les transactions financières en rapport avec les activités touristiques, et promulgué de nouvelles mesures encore plus restrictives pour pouvoir vérifier que les itinéraires et les programmes respectaient bien la politique établie contre Cuba. Parallèlement, il a annoncé que la violation de ces restrictions serait punie d'amendes allant jusqu'à 65 000 dollars et de la suppression des autorisations.

Les dommages humains causés par le blocus sont immenses et incalculables : ce sont des souffrances, des pénuries, des difficultés qui touchent chaque famille, chaque fille et chaque garçon, chaque femme et chaque

homme, chaque invalide, chaque personne âgée, chaque malade.

L'hôpital de cardiologie pédiatrique William Soler ne dispose pas du Levosimendan, un médicament qui sert à traiter les problèmes cardiaques associés à la capacité de contraction du cœur chez les petits enfants, parce qu'il est produit par les laboratoires Abbott, qui ont refusé de le livrer. Le service de chirurgie cardiovasculaire de cet hôpital traite tous les ans entre 100 et 110 enfants de moins de 1 an qui, dans 95 % des cas, ont besoin d'un supplément nutritionnel avant de pouvoir subir une intervention garantissant un meilleur pronostic. Notre pays n'a pas accès aux compléments nutritifs parentéraux – compléments administrés par voie intraveineuse – produits aux États-Unis, et dont il est reconnu qu'ils sont parmi les plus efficaces et de la plus haute qualité.

L'impossibilité d'acquérir du tissu laminé pour les besoins de chirurgie dermatologique réparatrice, et la nécessité de se tourner vers des marchés éloignés pour les acquérir à un prix plus élevé prolonge le traitement des garçons et filles souffrant de graves brûlures qui passent plus de temps dans les blocs opératoires et à l'hôpital.

Le service de stimulation cardiaque et d'électrophysiologie de l'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire ne dispose pas de matériel de cartographie anatomique en trois dimensions non fluorescente, utilisé pour l'analyse des points d'arythmie cardiaque en raison du retrait de la compagnie américaine St. Jude, ce qui empêche le traitement et le diagnostic des arythmies graves. Cette situation nous contraint à envoyer ces patients dans des pays tiers pour y être traités.

Le soir du 6 novembre, le Président Obama a évoqué le cas d'Erin Catherine Potter, petite fille de huit ans vivant à Mentor, dans l'Ohio, qui a guéri de la leucémie dont elle souffrait. Le 28 octobre 2009, nous avons expliqué dans cette salle que des enfants cubains souffrant de leucémie lymphoblastique et qui font une intolérance aux médicaments habituels, ne peuvent prendre Elstar, médicament créé précisément pour les cas de rejet, parce qu'il est interdit à la compagnie Merck and Co. qui le produit, de le commercialiser à Cuba. Ces enfants méritent aussi compassion et soulagement.

Le 26 octobre 2010 (voir A/65/PV.36), nous avons dénoncé dans cette salle le fait que nos services d'ophtalmologie ne pouvaient recourir à la

thermothérapie transpupillaire pour soigner le cancer de la rétine, ou rétinoblastome, et permettre que les enfants ne perdent pas l'œil touché. Depuis cette date, 15 enfants – notamment Lianna Aguilera Fera, âgée de 1 an, Maria Sánchez Rosales and Rochely Mendoza Rabelo, âgées de 2 ans, Erika Rodriguez Villavicencio, Fidel Valdés Márquez, Giovanna Alvarez Torrens et Magdiel Leyva Suárez, âgés de 3 ans, ont perdu un œil parce que le Gouvernement des États-Unis empêche l'acquisition de l'équipement médical nécessaire auprès de la compagnie Iris Medical Instruments.

Étant donné son but déclaré et ses conséquences directes, le blocus imposé à Cuba constitue un acte de génocide en vertu des alinéas b) et c) de l'article II de la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide. C'est une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme de tout un peuple.

Nous condamnons énergiquement les mesures coercitives unilatérales et les sanctions économiques qui ne font que causer du tort aux êtres humains. Comme l'a affirmé du haut de cette tribune le leader historique de la révolution, Fidel Castro Ruiz,

« Nous voulons un monde libéré de l'hégémonie, des armes nucléaires, des interventions, du racisme, de la haine nationaliste et religieuse, un monde où il n'y a pas d'atteinte à la souveraineté des pays, où règne le respect de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples, un monde libéré des modèles universels qui font fi des traditions et de la culture de toutes les composantes de l'humanité, et des embargos cruels qui, tels des bombes atomiques, tuent hommes, femmes, enfants, jeunes et vieux ».

Comme il est affirmé dans le rapport du Secrétaire général, les pertes économiques accumulées en plus de 50 années jusqu'à 2011 s'élèvent à 1 066 milliards de dollars, selon un calcul rigoureux et prudent basé sur la dévaluation du dollar face au cours de l'or. Toute personne sensée peut imaginer les niveaux de vie et de développement que nous aurions atteints si nous avions disposé de ces ressources.

Le blocus est l'une des principales causes des problèmes économiques que rencontre notre pays et l'obstacle majeur à son développement économique et social. Il viole le droit international. Il est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et viole le droit à la paix, au développement et à

la sécurité d'un État souverain. C'est un acte d'agression et il fait peser une menace permanente sur la stabilité d'un pays. C'est aussi une violation flagrante des règles du commerce international, de la liberté de navigation et des droits souverains d'un État en raison de son caractère extraterritorial. Parce qu'il est une mesure unilatérale, le blocus doit être levé unilatéralement.

Le peuple américain, pour lequel Cuba nourrit des sentiments d'amitié et de respect, vient de réélire le Président Barack Obama. Au cours de la campagne électorale, il a répété des dizaines de fois qu'il continue d'être le Président du changement et qu'il ira de l'avant. Le Président Obama a l'occasion de mettre en œuvre une nouvelle politique envers Cuba, différente de celle suivie par ses 10 prédécesseurs pendant plus de 50 ans. C'est certainement difficile pour lui et il se heurtera à de sérieux obstacles, mais le Président des États-Unis possède les pouvoirs constitutionnels lui permettant de tenir compte de l'opinion publique et de donner l'élan nécessaire par le biais de décisions du pouvoir exécutif, sans même attendre l'approbation du Congrès. Il est indubitable que ce serait là un legs historique.

Il ferait de mauvais calculs et rendrait les choses encore plus difficiles à l'avenir s'il décidait d'attendre l'apparition d'une nouvelle génération de dirigeants cubains ou l'impossible effondrement de notre économie. S'il fait un tel choix, il entrera dans l'histoire comme le onzième Président des États-Unis à avoir commis la même erreur.

Je réaffirme, au nom du Président Raúl Castro Ruz, que le Gouvernement cubain est fermement décidé à aller de l'avant dans la normalisation des relations avec les États-Unis à travers un dialogue respectueux, sans conditions préalables, sur la base de la réciprocité et de l'égalité souveraine, sans saper en aucune manière notre indépendance et notre souveraineté.

Aujourd'hui, maintenant, je propose de nouveau au Gouvernement des États-Unis un ordre du jour pour un dialogue bilatéral destiné à faire avancer la normalisation des relations, y compris sur des points aussi essentiels que la levée du blocus économique, commercial et financier, l'exclusion de Cuba de la liste arbitraire et illégale des pays qui patronnent le terrorisme, l'abrogation de la loi d'ajustement concernant Cuba et la politique des pieds mouillés-pieds secs, l'indemnisation pour les pertes économiques et humaines, la récupération du territoire occupé par la base navale de Guantánamo, la fin des agressions par la radio et la télévision et la cessation du financement de la subversion interne.

Une composante essentielle de ce programme est la libération des cinq militants antiterroristes cubains, cruellement et injustement emprisonnés dans ce pays. Un acte de justice ou, tout au moins, une solution humanitaire susciterait la gratitude de mon peuple et une réponse de notre Gouvernement.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Je propose également au Gouvernement des États-Unis de négocier plusieurs accords de coopération dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que la lutte contre le trafic de drogues, le terrorisme et la traite des êtres humains, la pleine normalisation des relations migratoires, ainsi que la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement et de nos océans communs. Nous proposons aussi de reprendre les pourparlers qui ont été suspendus unilatéralement par notre interlocuteur sur les questions de migration et le rétablissement des services postaux.

Quels que soient les circonstances et le prix à payer, notre peuple défendra ses conquêtes et persistera dans ses idéaux, il se relèvera des catastrophes naturelles comme celle qui vient de frapper Santiago de Cuba et les provinces de l'est et du centre il y a quelques jours, et continuera résolument à actualiser et à développer son socialisme avec tous et pour le bien de tous.

Au nom de ce peuple héroïque, de ses enfants, de ses femmes et de ses aîeux, je demande aux gouvernements attachés aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international, aux normes du système commercial multilatéral, à la liberté du commerce et de navigation et au refus de l'application extraterritoriale d'une loi nationale, de voter une fois de plus pour le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.2 intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au titre de ce point à l'ordre du jour.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/67/L.2. Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Godard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient vigoureusement

le désir du peuple cubain de décider librement de son avenir. C'est toutefois le Gouvernement cubain qui continue de les priver de cette aspiration.

Comme d'autres États Membres, les États-Unis décident de la conduite de leurs relations économiques avec d'autres pays conformément à leurs intérêts et principes nationaux. Notre politique de sanctions à l'égard de Cuba n'est que l'un des instruments disponibles dans le cadre de nos efforts généraux pour encourager le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales auxquelles l'ONU est attachée. Nous sommes donc opposés au projet de résolution A/67/L.2.

La priorité du gouvernement Obama est d'autonomiser les Cubains pour leur permettre de prendre eux-mêmes en main leur propre avenir. La manière la plus efficace d'y parvenir est de nouer des liens entre les peuples cubain et américain. Ces liens apportent aux Cubains l'appui et les instruments dont ils ont besoin pour aller de l'avant, indépendamment de leur gouvernement. Les citoyens américains qui font des voyages bien conçus et répondant à un but précis sont les meilleurs ambassadeurs de nos idéaux démocratiques. Les centaines de milliers d'Américains d'origine cubaine qui transfèrent des fonds et se rendent sur l'île depuis que nous leur avons facilité les choses au début du gouvernement Obama font partie intégrante de la stratégie visant à donner aux Cubains les chances qu'ils méritent. Les nouvelles politiques du gouvernement en matière de voyages, de transferts de fonds et de relations individuelles aident les Cubains en leur fournissant de nouvelles sources d'information, en tirant parti des nouvelles perspectives en matière d'emploi indépendant, de propriété privée et de renforcement de la société civile indépendante.

Par opposition, le projet de résolution de Cuba recherche un bouc émissaire extérieur pour expliquer les problèmes économiques de l'île, alors que ces problèmes sont causés au premier chef par les politiques économiques adoptées par le Gouvernement cubain au cours des 50 dernières années. Nous notons et saluons les récents changements survenus à Cuba en faveur de l'emploi indépendant et vers la libéralisation du marché immobilier, mais Cuba a encore l'un des systèmes économiques les plus restrictifs du monde. Indépendamment de la politique des États-Unis, il est irréaliste d'attendre que l'économie cubaine prospère tant que le Gouvernement cubain n'ouvrira pas les monopoles étatiques à la concurrence privée, n'autonomisera pas pleinement les entrepreneurs cubains, ne respectera pas

les droits de propriété intellectuelle, ne garantira pas un accès sans entrave à Internet et n'adoptera pas les saines politiques macroéconomiques qui ont contribué au succès économiques de nombreux voisins de Cuba en Amérique latine.

Je tiens à dire clairement que les États-Unis sont en fait un ami sincère et loyal du peuple cubain. En 2011, le peuple cubain a reçu environ 2 milliards de dollars sous forme de transferts de fonds, ce qui a été rendu possible par les politiques du gouvernement Obama. En 2011, les sociétés américaines ont exporté vers Cuba 352 millions de dollars en produits agricoles, instruments médicaux, médicaments et articles humanitaires. De fait, selon le Gouvernement cubain lui-même, les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba. En outre, en 2011, les États-Unis ont autorisé plus de 1,2 milliard de dollars d'aide humanitaire privée sous forme de colis renfermant des denrées alimentaires et d'autres biens de première nécessité, ainsi que des dons non agricoles et médicaux. Loin de restreindre l'aide au peuple cubain, nous sommes fiers d'être l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire. À l'instar du peuple cubain, nous avons fait face à la colère de l'ouragan Sandy, et nous lui adressons nos condoléances ainsi qu'à d'autres peuples dans la région.

Nous restons attachés aux politiques qui favorisent le bien-être du peuple cubain malgré l'arrestation et la détention continue d'Alan Gross, un citoyen américain de 63 ans qui a été condamné à 15 ans de prison pour avoir facilité l'accès à Internet de la petite communauté juive de Cuba. Les États-Unis demandent une fois de plus à Cuba de libérer immédiatement M. Gross.

Les États-Unis continuent de demander au Gouvernement cubain de permettre finalement aux citoyens cubains de jouir des libertés politiques et économiques internationalement reconnues auxquelles cet organe est attaché. La communauté internationale ne saurait en toute bonne conscience ignorer la facilité avec laquelle le régime cubain ignore les critiques, entrave la liberté d'association et le journalisme indépendant et la fréquence à laquelle cela se produit. En septembre 2012, le chiffre des détentions de courte durée et pour motif politique avait déjà dépassé les près de 4 000 détentions similaires enregistrées pour toute l'année 2011.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis ne sert qu'à détourner l'attention des problèmes réels auxquels le peuple cubain est confronté et, par conséquent, ma délégation s'y opposera. Nous encourageons cet organe à appuyer le souhait du peuple

cubain de décider librement de son propre avenir. C'est ainsi qu'on respectera véritablement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les buts pour lesquels l'ONU a été créée.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président, remercier par votre intermédiaire notre cher camarade, M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, des informations actualisées qu'il nous a présentées aujourd'hui sur l'impact négatif et les conséquences du blocus criminel et illégal imposé unilatéralement par les États-Unis d'Amérique aux Cubains, hommes, femmes et enfants.

Pour la vingt-et-unième fois, l'Assemblée générale qui représente les peuples et les gouvernements du monde se prononcera sans équivoque et presque à l'unanimité pour exiger la fin du blocus économique, commercial et financier criminel et inhumain, et demander que cessent les souffrances du peuple cubain, ainsi que les politiques impérialistes et irrationnelles des États-Unis d'Amérique et les mesures économiques unilatérales et extraterritoriales. Le Nicaragua votera cette fois encore pour le projet de résolution (A/67/L.2) dont nous sommes saisis.

Nous réaffirmons ainsi notre attachement, notre appui, notre reconnaissance et notre solidarité envers ce peuple généreux dont le seul péché est de montrer l'exemple aux peuples du monde, en faisant preuve d'une solidarité et d'un engagement inconditionnels à l'égard des personnes les plus démunies de la planète, des analphabètes de nos pays auxquels il apprend à lire, des malades qu'il soigne et des handicapés dont il fait profiter de ses programmes. Chaque jour, nous sommes toujours plus nombreux dans le monde à bénéficier de cette solidarité militante, de ces messagers de la paix et du développement, du savoir et des connaissances que sont les docteurs, professeurs et techniciens cubains qui vivent parmi nos populations, les aidant à sortir des griffes de la pauvreté dont nous avons hérité.

Je voudrais rapporter à l'Assemblée les propos tenus récemment par notre camarade Président, le commandant Daniel Ortega, au sujet de la collaboration et des échanges avec Cuba :

« Nous apprenons beaucoup de nos frères cubains, nous avons beaucoup appris et nous continuons d'apprendre concrètement beaucoup de l'aide que nous apportent nos frères cubains. Ces dernières années, cet appui de nos frères cubains a été

immense, sans grande propagande. Car, il fallait le faire en silence, pour paraphraser la célèbre série télévisée cubaine. »

L'appui apporté par Cuba à l'humanité tout entière est le reflet de l'esprit et de la manière d'être de Fidel Castro, de Raúl Castro et du peuple cubain dans son ensemble, et il s'inscrit dans la droite ligne des idéaux défendus par des hommes tels que José Martí.

Nous avons une nouvelle fois écouté le pays responsable de ce blocus tenter de justifier ce que le monde considère comme injustifiable, le tout pour essayer de faire plier un peuple qui ne se rendra jamais, un peuple doté d'une volonté digne de Martí et d'une détermination absolue qui a défendu, avec dignité, sa souveraineté et sa révolution socialiste et qui est un exemple de solidarité et de noblesse en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le Gouvernement des États-Unis continue obstinément d'imposer ce blocus criminel à tout prix et au mépris de l'Assemblée générale. Le rejet de ces politiques obsolètes, y compris au sein même du peuple américain, qui demande lui aussi la fin du blocus, est chaque jour plus grand.

Après 21 années et en ce XXI^e siècle déjà bien entamé, le moment est venu de corriger ces mesures prises en violation du droit international, des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale le demande de manière catégorique. Les États-Unis ne devraient pas continuer d'ignorer cette clameur universelle. Quelle noble geste feraient les États-Unis s'ils écoutaient enfin nos voix et notre appel et changer leur politique!

Le blocus continue d'être le principal obstacle au développement socioéconomique de Cuba. Nous espérons que le Gouvernement des États-Unis reconsidérera sans plus attendre ce blocus criminel et arrêtera aussi de soutenir des terroristes autoproclamés qui circulent librement dans les villes des États-Unis, planifiant ensemble des actes de terrorisme contre le peuple et le Gouvernement cubains. Nous espérons et exigeons aussi que, dans le cadre de cet effort pour corriger les erreurs de leur politique envers Cuba, les États-Unis libèrent immédiatement et sans conditions les cinq héros et patriotes cubains emprisonnés sur le territoire des États-Unis – des héros qui ont défendu avec dignité et courage leur patrie contre des attaques

et des actes terroristes commis à partir du territoire des États-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui plus que jamais, nous nous devons de condamner avec la dernière énergie ce blocus criminel imposé à Cuba et que les États-Unis intensifient et resserrent chaque année. Nous devons aussi condamner toutes les mesures coercitives unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, qui sont contraires au droit international et aux règles de libre-échange communément admises et qui, outre le fait qu'elles font peser une menace grave sur la paix et sur le système multilatéral, sont une insulte aux valeurs humaines et font obstacle à la compréhension mutuelle et à la coexistence entre les nations.

Nous unissons nos voix et nos demandes au sein de l'Assemblée générale pour exiger une nouvelle fois, pour la vingt-et-unième fois consécutive, du Gouvernement des États-Unis qu'il lève ce blocus criminel et inhumain imposé au peuple cubain héroïque et généreux et à son gouvernement. Nous voterons cette fois encore pour sa levée.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que ces politiques impérialistes et ces actes d'agression dans notre région sont inacceptables. L'Amérique latine et les Caraïbes, aujourd'hui plus que jamais, sont unies et déterminées à mettre en place des politiques de paix et de bon voisinage, fondées sur des relations amicales d'unité et de complémentarité, qui renforcent notre développement durable et notre bien-être, sans ingérence extérieure ni intervention impérialiste, sans blocus ni mesures économiques coercitives.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/67/L.2, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili,

Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos

S'abstiennent :

Îles Marshall, Micronésie (États fédérés de)

Par 188 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 67/4).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord féliciter le Ministre cubain des affaires étrangères de sa déclaration. Nous remercions également la délégation des États-Unis pour sa déclaration expliquant sa position sur la résolution 67/4, que les États Membres viennent d'adopter à une majorité écrasante.

Le Nigéria est fermement attaché aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux. Le Nigéria considère que chaque État a le droit inaliénable de choisir le modèle de développement qui convient à sa situation, à son peuple et à sa culture. À cet égard, le Nigéria est favorable à la levée de toutes les sanctions unilatérales imposées pour régler des différends politiques, en particulier lorsque leur application a des effets extraterritoriaux.

L'adoption de cette résolution par 188 voix pour montre que la communauté internationale et l'écrasante majorité de l'Assemblée veulent qu'il soit mis fin aux sanctions unilatérales imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Depuis des décennies, les Cubains subissent des souffrances indicibles en raison du blocus économique, commercial et financier imposé à leur pays par les États-Unis d'Amérique. En tant que pays souverain et indépendant, le peuple cubain a le droit inaliénable à l'autodétermination. Il a également le droit de choisir le modèle de Gouvernement qu'il souhaite et d'exercer sa souveraineté et son droit à l'autodétermination sans avoir à craindre une quelconque menace, pression ou ingérence dans ses affaires intérieures. Le respect de l'intégrité territoriale de tous les États est également un principe fondamental du droit international, qui est aussi consacré par la Charte des Nations Unies.

Ma délégation rappelle qu'à sa dix-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenue en juin et juillet 2011, l'Union africaine a adopté une résolution appelant les États-Unis à mettre fin au blocus économique et commercial imposé à Cuba afin que la population cubaine puisse avoir des perspectives légitimes de développement durable. Le Nigéria continuera de se conformer à cette résolution de l'Union

africaine et à toutes les résolutions de l'ONU appelant à la levée du blocus économique imposé à Cuba. Nous considérons que la poursuite du blocus imposé à Cuba est contraire aux principes du multilatéralisme, du droit international, de la souveraineté et du libre-échange auxquels tous les États sont tellement attachés et que l'ONU défend si admirablement d'année en année.

Dans ce contexte, nous avons appuyé la résolution et nous nous opposons au châtement collectif inutile imposé à une population innocente. Nous sommes favorables au démantèlement des structures en place pour appliquer le blocus, mais aussi à la déconstruction de la logique étayant son existence.

M^{me} Tembo (Zambie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de contribuer à l'examen de ce point important de l'ordre du jour. La Zambie s'associe aux déclarations faites aujourd'hui par les représentants de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Cap-Vert au nom des États d'Afrique.

Cela fait deux décennies que l'Assemblée générale examine la question de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et que la Zambie appuie et défend la résolution relative à cette question et vote pour ce texte. Aujourd'hui, nous maintenons fermement cette position et réaffirmons notre plein appui à la résolution 67/4.

Nous appelons très clairement le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever le blocus économique, commercial et financier qu'il impose au peuple cubain. Ce blocus viole le droit international et les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies concernant la souveraineté, l'égalité des États et la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il porte atteinte à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le blocus extraterritorial constitue une violation du droit d'un État souverain à la paix, au développement

et à la sécurité. Ces 50 dernières années, les Cubains ont beaucoup souffert des effets de ce blocus injuste, inique et inhumain. Il est regrettable que ce blocus économique, commercial et financier imposé à la population cubaine soit maintenu et ait été renforcé et resserré bien que la communauté internationale, l'Assemblée générale en particulier, exige sa levée de manière toujours plus instante et catégorique.

Ce blocus enchaîne le peuple cubain et étouffe la croissance de son économie. Les États-Unis gèlent les avoirs d'un nombre croissant de Cubains et sanctionnent un nombre accru de sociétés étrangères ayant effectué des transactions avec Cuba. Le coût économique de ce blocus s'élèverait à 1 000 milliards de dollars pour ces cinq dernières décennies. Cela représente des pertes non seulement pour la population cubaine mais aussi pour l'ensemble de l'économie mondiale.

Néanmoins, ma délégation félicite et admire le peuple cubain et ses dirigeants pour leur capacité de résistance, leur ardeur au travail et leur volonté de faire progresser leur formidable pays malgré ce blocus qui vise à les enchaîner. Ils sont restés fermes et ont transcendé leurs problèmes pour réussir dans de nombreux domaines, dans leur intérêt et celui d'amis à l'étranger, y compris de nombreux Zambiens. Pour les Zambiens, Cuba est une amie, quelles que soient les circonstances, et a besoin de l'appui de la communauté internationale sur cette question.

Nous sommes convaincus que le principe selon lequel l'injustice faite à quelqu'un est une injustice faite à tous est vrai. L'injustice faite au peuple cubain ces 50 dernières années par l'imposition du blocus peut frapper tout État Membre de cette remarquable Organisation mondiale – l'ONU. Ma délégation exige donc que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique lève sans condition le blocus qu'il impose au peuple cubain.

La séance est levée à 12 h 50.